



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) ↗

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : _____/_____/_____

Dossier complet le : _____/_____/_____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet de doublets géothermiques sur nappe sur l'Usine STELLANTIS de Caen située dans le département du Calvados (14) sur les communes de Mondeville et Cormelles-Le-Royal.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

STELLANTIS AUTO SAS

Raison sociale

SNC PEUGEOT CITROËN MÉCANIQUE DU N/O

N° SIRET

5 4 2 0 6 5 4 7 9 0 0 2 5 6

Type de société (SA, SCI...)

Société par actions simplifiée

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27. Forages en profondeur à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols 28. Exploration et exploitation minière	Typologie : d) Forages pour l'exploration ou l'exploitation de gîtes géothermiques, à l'exception des gîtes géothermiques de minime importance. et c) Recherche et exploitation des gîtes géothermiques de plus de 200 mètres de profondeurs ou dont la puissance thermique récupérée dans l'ensemble de l'installation est supérieure ou égale à 500 kW.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la mise en place de deux nouveaux doublets géothermiques sur nappe sur le site de l'Usine STELLANTIS, situé sur les communes de Mondeville et Cormelles-le-Royal. Il s'inscrit dans le cadre d'un permis minier. Le site dispose déjà de deux puits existants : F1, actuellement injecteur, et F3, actuellement producteur. Le puits F1, déjà existant, a été réhabilité (inspection caméra, colonne de pompage retirée nettoyée et réparée puis transformée en colonne d'exhaure). Le puits F3 a lui été réalisé en suivant la norme NF X10-999 relative à la réalisation, suivi et abandon d'ouvrages. De plus, l'entreprise de forage était qualifiée RGE Quali'forage (équivalent Certi'forage). Le projet prévoit la réalisation de trois nouveaux forages : F4 et F6 : nouveaux puits producteurs ; F5 : nouveau puits injecteur. L'implantation des forages F4, F5 et F6 sera réalisée en respectant :

- un espacement suffisant entre les producteurs et l'injecteur pour limiter les risques de recyclage thermique,
- un positionnement cohérent avec l'écoulement naturel de la nappe (direction Nord-Est),
- et répondre aux exigences techniques et environnementales du régime minier.

Le débit maximal total est estimé à 365 m³/h, réparti entre 105 m³/h pour le puits producteur F3 et 130 m³/h pour chacun des nouveaux puits producteurs F4 et F6.

Numéro et Nom de la nappe prélevée : 139AC04-- Calcaires du Bathonien-Callovien inférieur (Dogger) dans l'aquifère libre du bassin versant de l'Orne en Basse-Normandie.

4.2 Objectifs du projet

Le Groupe STELLANTIS engage ce projet dans une démarche d'optimisation énergétique et de transition environnementale.

Les objectifs principaux sont :

1. Supprimer le chauffage au gaz sur le site ;
2. Intégrer une solution de géothermie pour couvrir une partie des besoins en chaud et en froid des ateliers et des process industriels, notamment en remplacement des tours aéroréfrigérantes (TAR) ;
3. Exploiter durablement l'aquifère dans le cadre d'un permis minier, conformément aux prescriptions réglementaires applicables ;
4. Fonctionnement en mode alternatif chaud/froid avec une puissance échangée estimée à ≈ 4,2 MW avec le sous-sol.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux de forage des nouveaux puits F4, F5 et F6 sont prévus à partir de fin 2026.

Principales étapes conformément à l'arrêté du 11 septembre 2003 :

1. Préparation et Installation : DICT, Plan de Prévention des Risques (PPR) établi avec Stellantis, détection préalable des réseaux enterrés sur une zone de 20m par 20m centrée sur le lieu du forage ;
2. Forages : réalisation des forages F4 et F6 (producteurs) et F5 (injecteur), équipés de tubages et crêpines inox, avec scellements étanches ;
3. Nettoyage et Développement : soufflage à l'air-lift, pompages de développement ;
4. Diagraphies et Contrôles : vérification des ciments, inspection caméra, essais de pompage et de réinjection ;
5. Essais de Pompage : paliers jusqu'à 200 m³/h et essai longue durée, avec suivi piézométrique et thermique sur les puits existants et nouveaux ;
6. Équipements de puits : pompes immergées, instrumentation (piézométrie, température, débit, pression) ;
7. Travaux de raccordement : terrassements et réalisation de tranchées d'environ 300 m linéaires pour le raccordement des puits jusqu'au local technique ;
8. Pompes à chaleur : installation de une à deux nouvelles PAC dans le local technique, en complément des trois existantes, soit un total maximal de cinq PAC ;
9. Gestion des déchets : boues et déblais évacués vers une filière agréée, eaux de forage dirigées vers réseau pluvial et conformes à l'APC.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Phase exploitation :

- Fonctionnement en doublet, avec réinjection intégrale via F1 et F5 ;
- Pompes asservies aux besoins énergétiques des pompes à chaleurs (PAC) via variateurs de fréquence ;
- Incidence thermique modélisée après 20 ans : élévation $\leq 0,2$ °C au droit des producteurs ;
- Suivi régulier : qualité des eaux, piézométrie, entretien (pompes remplacées tous les 10 ans, inspection tous les 5 ans).

Phase démantèlement :

En cas de cessation d'activité d'après l'arrêté du 11 septembre 2003 :

- Comblement et scellement des puits pour éviter toute communication entre nappes ;
- Démontage des installations de surface ;
- Remise en état des emprises.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

(i) La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation environnementale --> Arrêté Préfectoral 2018 ;
- Examen au Cas par Cas ;
- Dossier Loi sur l'Eau - Régime Autorisation (Rubriques 1.1.1.0 ; 1.2.1.0) ;
- Permis minier autorisation de recherche : La procédure d'octroi du titre minier se fera sous la forme d'un dépôt de dossier d'Autorisation de Recherche et d'Autorisation d'Ouverture des Travaux Miniers simultanés.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Nombre de puits supplémentaires :	3
Puissance Échangée Totale :	4,2 MW
Débit de Pompage Maximal :	365 m3/h
Profondeur des Puits :	environ 60 m
Température de l'Eau Pompée / Delta température :	13°C / 10°C

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : Rue de l'Industrie

Lieu-dit : Usine STELLANTIS de Caen

Localité : Cormelles-le-Royal

Code postal : 1 4 1 2 3 BP : _____ Cedex : _____

Coordonées géographiques^[1]

Long. : 0 0 ° 1 9 ' 9 0 " 0 Lat. : 4 9 ° 0 9 ' 3 2 " 0

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

L'exploitation de l'établissement de fabrication d'ensembles mécaniques pour véhicules automobiles de la Société PSA Peugeot Citroën (aujourd'hui intégrée au groupe Stellantis) est autorisée pour ses installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) en vertu de l'Arrêté Préfectoral Complémentaire du 10 juillet 2018.

Le présent projet vise à compléter le dispositif composé d'un doublet géothermique par trois nouveaux forages dans le cadre d'un permis minier.

Avant : 1 producteur + 1 injecteur (F3/F1)
Après : 3 producteurs + 2 injecteurs (F3/F4/F6 et F1/F5)

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

(i) Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une ZNIEFF de type I se situe à environ 2,4 km au nord du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé sur un territoire couvert par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). D'après l'extrait de la cartographie du bruit industriel de la Communauté urbaine Caen la Mer (mars 2023), le niveau sonore moyen autour du site de l'usine STELLANTIS est faible, inférieur à 65 dB(A). L'usine ne génère pas de rayonnement sonore notable au-delà de son emprise.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Mondeville est concernée par le plan de prévention multi-risques de la Basse Vallée de l'Orne. Cependant, le projet ne se situe pas en zone d'aléa (Annexe 3 volontaire).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé par arrêté préfectoral du 10 août 2021.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Trois sites pollués ou potentiellement pollués appelant à une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif sont recensés sur la base de données BASOL à proximité du site. Cependant, l'emprise des sites industriels se situe à plus de 35 mètres de l'usine Stellantis (Arrêté du 25 juin 2015 relatif aux prescriptions générales applicables aux activités géothermiques de minime importance). Aucune disposition particulière n'est à prendre.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes de Mondeville et Cormelles-Le-Royal se situent en zone de répartition des eaux (ZRE) au titre des nappes et des bassins du Bajo-Bathonien, selon l'arrêté préfectoral du 8 mars 2017 fixant la ZRE dans le Calvados et l'Orne. détails dans la note d'incidence partie 2.8.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 dans un rayon de 3 km autour du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre des prélèvements dans la nappe aquifère du Bajo-Bathonien via trois forages producteurs (un forage existant et deux forages nouveaux). Après utilisation, l'eau est réinjectée à environ 500 m des forages producteurs dans deux forages d'injection (un forage existant et un forage nouveau). Le système de prélèvement et de réinjection permet de limiter l'impact sur la nappe et de préserver la ressource en eau souterraine.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Drainage local de la nappe. Après 20 ans de fonctionnement, l'augmentation de la température au niveau du puits de pompage est estimée à environ 0,2 °C. Cet impact est jugé faible et acceptable au regard des bonnes pratiques de la filière géothermique, et reste largement inférieur aux valeurs de référence habituellement admises pour garantir la préservation du gîte et l'absence de perturbation notable du milieu souterrain.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet génère des matériaux excédentaires liés aux déblais de forage. Ces matériaux seront intégralement évacués vers des filières agréées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet utilise la nappe souterraine du site à des fins de chauffage et refroidissement, sans puiser dans le réseau d'eau potable ni surcharger les systèmes d'assainissement existants.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé sur un site industriel déjà artificialisé, sans présence d'espaces naturels sensibles ou d'habitats protégés, et les mesures de chantier garantissent l'absence de perturbation significative.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'Usine STELLANTIS de Caen est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Etablissement d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) avec le Responsable Sécurité de STELLANTIS, et, en ce qui concerne les risques technologiques externes, aucune disposition particulière n'est requise car le projet se situe à 1,6 km d'une canalisation de transport de matières dangereuses et les trois autres ICPE situées à proximité se trouvent à plus de 35 mètres du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les risques sanitaires, liés principalement à la nappe aquifère, sont maîtrisés par l'isolation des ouvrages (cimentation) et l'application d'un protocole d'intervention strict.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Très limité. Les travaux se limitent à l'amenée et au repli de la foreuse, du compresseur et des bacs à boues. En phase d'exploitation, les déplacements sont nulles.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Très limité d'après une étude acoustique avant/après travaux réalisée en 2024. Le site présente déjà un environnement sonore industriel important, ce qui limite toute incidence supplémentaire.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Vibrations nulles d'après la norme de forage NFX 10-999.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Émissions	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, les eaux de forage seront gérées et orientées vers la filière de traitement adaptée. Aucun rejet n'aura lieu dans le milieu naturel.
	Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, le système fonctionne en circuit fermé : l'eau prélevée dans l'aquifère est intégralement réinjectée dans celui-ci, sans rejet dans le milieu naturel.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais et boues de forage devront être envoyés dans une filière adaptée. La preuve de la conformité de l'évacuation sera exigée.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déblais et boues de forages, Résidus de nettoyage de puits, Équipements usagés, Graisses et lubrifiants de foration d'origine végétale à caractère biodégradable, Eaux de forage et d'essai. Afin de limiter l'impact environnemental du projet, une caractérisation préalable des déchets sera systématiquement réalisée avant toute évacuation, dans le but d'identifier la filière de traitement la plus appropriée. (Détails dans l'Annexe 7 : Notice environnementale, partie 2.7)
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet s'ajoute à un doublet géothermique déjà existant sur le site, ce qui constitue un cumul avec une installation géothermique préexistante.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

- Le pré-diagnostic écologique a établi l'absence de zones humides sur le périmètre strict de l'étude. Les habitats sont majoritairement artificialisés. L'enjeu le plus élevé (Assez Fort) concerne l'avifaune patrimoniale (notamment le Goéland argenté, espèce protégée) qui utilise les bâtiments industriels existants pour la nidification.
- Bruit et Risques Technologiques : Les nouveaux équipements installés n'ont pas d'impact sur les niveaux sonores. Les risques technologiques externes (autres ICPE, sites BASOL, canalisations de matières dangereuses) sont situés à des distances suffisantes (plus de 35 mètres ou 1,6 km), ce qui n'exige aucune disposition particulière. Le site ne relève pas des rubriques ICPE jugées bloquantes pour le permis minier.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'ensemble des mesures d'évitement et de réduction liées à l'élaboration du projet sont consultables au sein de la note d'incidence environnementale en Annexe 7 (cf. partie 3. Analyse des incidences du projet sur l'environnement, pp. 29-30).

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet	
1	- Plan cadastral (Annexe 1) <input checked="" type="checkbox"/>
2	- Extrait du plan de zonage du PLU (Annexe 2) <input checked="" type="checkbox"/>
3	- Plan de zonage réglementaire du PPRN (Annexe 3) <input checked="" type="checkbox"/>
4	- Tableau et cartographie présentant les incidences cumulées dues à d'autres projets existants ou approuvés (Annexe 4) <input checked="" type="checkbox"/>
5	- Planning Prévisionnel des travaux (Annexe 5) <input checked="" type="checkbox"/>
6	- ICPE (Annexe 6) <input checked="" type="checkbox"/>
7	- Note d'incidence environnementale (Annexe 7) <input checked="" type="checkbox"/>
8	- Arrêté Préfectoral (Annexe 8) <input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire



À Cormelles le Royal

Fait le 2 7 / 1 1 / 2 0 2 5

Signature du (des) demandeur(s)